



bonjour c est au sujet d un vol a l ettalage

Par **subervie**, le **02/11/2009** à **17:06**

je souhaiterai savoir je me suis fait prendre pour la 1 ere fois a voler dans un magasin les vigils m on fait signer une plainte que vont etre les consequences (c est la premiere fois que je me fait attrapper)? je vou remercie a l avance de votre reponse

Par **JALAIN**, le **10/12/2009** à **10:26**

Bonjour,

Compte tenu de ce que vous indiquez : un vol simple sans antecedent judiciaire : c'est la procédure de **comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité** (CRPC) qui devrait s'appliquer à vous.

Tous les détails de cette procédure sur mon site :

<http://www.avocat-jalain.fr/actualites/37-blog/169-comparution-sur-reconnaissance-prealable-de-culpabilite-crpc-bordeaux-aspects-pratiques.html>

Bien à vous.

Me JALAIN

Par **JURISNOTAIRE**, le **10/12/2009** à **12:39**

Bonjour, Subervie.

Merci d'avoir la franchise -je ne dis pas l'honnêteté- de reconnaître que c'est la première fois que vous "vous **faites piquer** à piquer".

Combien de choures "pas vu pas pris" précédemment au pépin ?

Votre bien réprobateur.